

Compte Rendu de séance du 23 05 2020

Le vingt trois mai deux mil vingt à dix heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni compte tenu des exigences sanitaires du moment et après en avoir avisé Monsieur le Préfet, à la salle polyvalente "Boîte en zinc", sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU – Carla AFONSO DA CRUZ – Jean-Pierre VERGNE – Jean-François POUMIER

Mme Valérie BOUCHAREL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mai 2020

1 Election du Maire

Lecture de la Charte de l'élu local,

Mme Isabelle BAUDRY et M Julien BARATAUD sont désignés assesseurs,

Le conseiller le plus âgé, Monsieur Marcel GUINDRE prend alors la présidence et après l'appel des candidatures invite les conseillers à procéder à l'élection du maire.

La seule candidature est celle du maire sortant, Jean MOUZAT.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans une enveloppe son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 1 blanc, suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

M. Jean MOUZAT a obtenu : quatorze (14) voix

M. Jean MOUZAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

2 Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le conseil municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré,

D'APPROUVER la création de **4 postes d'adjoints au maire**.

3 Election des adjoints au maire

Au poste de 1ere adjoint :

sont candidats : Mme SERRE Françoise

 M POUMIER Jean-François

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 0, suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

ont obtenu :

- M Jean-François POUMIER : trois (3) voix

- Mme Françoise SERRE : Douze (12) voix

Mme Françoise SERRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1^{er} Adjoint.

M POUMIER déclare alors renoncer à tout autre poste d'adjoint.

Au poste de 2ème adjoint :

Le seul candidat est M Christophe BOURDET ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 1 blanc, -suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

M Christophe BOURDET a obtenu : quatorze (14) voix

Christophe BOURDET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème Adjoint.

Au poste de 3ème adjoint :

Le seul candidat est M Marcel GUINDRE ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 2 blancs, -suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 8

Marcel GUINDRE a obtenu : treize (13) voix

Marcel GUINDRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème Adjoint.

Au poste de 4ème adjoint :

Le seul candidat est Mme Catherine VIDAL ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 0 , suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Catherine VIDAL a obtenu : quinze (15) voix

Catherine VIDAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée

4 VALIDATION DES DECISIONS DU MAIRE LIEES AU COVID ET A L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des différentes mesures qu'il a du prendre notamment pour l'organisation de la réouverture de l'école le 11 mai 2020.

En concertation avec les enseignants et les employés de l'école afin de permettre l'application des mesures prévues dans le protocole sanitaire, il a fallu revoir l'organisation :

- modifications horaires et fiches de postes des agents intervenants à l'école.
- signature d'une convention de mise à disposition de personnel du centre de loisirs pour assurer le temps péri-scolaire (12h 13h30 et garderie matin et soir) coût 69h /jour de 6h soit 4j /sem
- préparation des repas confiée à « La Maison Jacquet » avec service dans la boîte en zinc pour bénéficier de plus d'espace et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les décisions présentées par Monsieur le Maire.

Monsieur le maire indique également les divers achats qui ont été faits en équipements, matériel, produits, masques, visières rendus nécessaires par la crise sanitaire et la reprise de l'école et des dotations en masques tissus de 3 par habitants qui sont distribués aux habitants au fil de leur réception.

5 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2020 – FDEE 19

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la poursuite du programme 2019-2020 de la FDEE 19 de rénovation et extension d'éclairage public, avec la création de 2 points lumineux dans le bourg au niveau de la ruelle derrière la grange Jacquet.

Le devis du groupe DEJANTE transmis par la FDEE 19 du secteur de Seilhac est d'un montant estimatif de 5 334€ HT **avec participation commune** de 50% du HT, **soit environ 2 700 € HT Deux mil sept cent euros.** (La TVA étant à la charge du SIE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document et convention dans le cadre de cette opération,

D'INSCRIRE le montant de la participation estimée à **2 700 €** au budget 2020.

6 Proposition d'accompagnement du cabinet SETSO dans le projet de territoire (Maison Poumier, boîte en zinc, grange Valade)

Monsieur le Maire fait un bref rappel du projet et du travail déjà accompli et présente la proposition d'accompagnement au projet de territoire transmise par le Cabinet SETSO, accompagnement dans la conception participative du projet, la structuration des financements et la finalisation du projet.

Les tarifs sont de **820 € HT par jour** sur une base estimée de 15 journées comprenant les frais d'ingénierie, de déplacements, production des supports de réunion et/ou d'animation et la réalisation de l'intégralité des documents.

Il est estimé 15 journées de travail ce qui représente un coût global de :
 $15 \times 820 = 12\,300 \text{ € HT}$ soit $14\,760 \text{ € TTC}$. (2 acomptes puis le solde à la remise du rapport)

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité avec 14 voix « pour » et 1 « abstention »,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition d'accompagnement du Cabinet SETSO pour un montant maximum de 14 760 € TTC soit 12 300€ HT
- **DE SOLLICITER** toute subvention DETR, conseil départemental et fonds européens leader
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement dans le projet du cabinet SETSO dans les conditions exposées.

7 CREATION POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Suite à l'inscription d'un agent sur liste d'aptitude des lauréats au concours de rédacteur territorial 2019, Monsieur le Maire propose de créer le poste correspondant sachant que ce grade correspondant aux fonctions d'une secrétaire de mairie d'une commune de moins de 1 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et 14 voix « pour » :

DECIDE la création d'un poste de Rédacteur Territorial, de catégorie B, à temps complet à compter du 1^{er} août 2020

8 COTISATION 2020 CORREZE INGENIERIE

La cotisation 2020 s'élève à 439,20 €. (610 hab x 0,60+tva) population insee au 01012020

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de poursuivre l'adhésion à Corrèze Ingénierie et de s'acquitter de la **cotisation de 439,20€.**

QUATRE CENT TRENTE NEUF EUROS ET VINGT CENTIMES

9 COTISATION 2020 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion à PAYS D'ART ET HISTOIRE et présente la cotisation 2020 à l'assemblée qui s'élève à 466,90€.

667 hab (pop DGF 2019) x 0,70

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de poursuivre l'adhésion à Pays d'Art et Histoire et de s'acquitter de la **cotisation de 466,90€.**
QUATRE CENT SOIXANTE SIX EUROS ET QUATRE VINGT DIX CENTIMES .

Monsieur le maire présente enfin les différentes commissions et postes de délégués qui devront être décidés à la prochaine séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 12h00.